

## La carte de démembrements\*

(\*Paul MARGUE, Kurze Geschichte Luxemburgs, Luxemburg, 1971, S. 52.)

#### Carlo Bauer

### **AUTOUR DES GRANDES DATES DE L'HISTOIRE NATIONALE\***

Certaines dates liées à des événements marquant l'évolution politique de notre pays ont certes toujours retenu l'intérêt de l'historien.

La curiosité a cependant poussé l'auteur de cet article à puiser dans les fonds d'archives communales afin de retenir quelques aspects intéressants de l'histoire locale à l'époque des dates clés de notre histoire nationale entre 1815 et 1890. L'auteur n'a nullement la prétention de faire une analyse historique approfondie et complète. Son seul souci est de présenter l'arrière-fonds démographique, politique, économique et social ou intellectuel de nos ancêtres.

Les dates de 1815, 1839 et 1890 sont à considérer comme un repère chronologique et il va de soi que des détails intéressants touchant approximativement les dates sus-mentionnées ont également été retenus.

Dans le présent article il y a citation de certains noms de famille. Peut-être que l'un ou l'autre lecteur apprendra par la suite que sa famille est bien fixée dans la commune depuis des générations et qu'un membre de sa famille était conseiller communal ou ... avait des ennuis avec les autorités publiques. Ce sont bien les êtres humains qui font l'histoire, même la petite histoire. C'est dans cette perspective que l'auteur a reproduit quelquefois en détail des situations ou événements où furent mêlés de près les habitants de Sanem, Belvaux, Soleuvre ou Ehlerange.

Le lecteur avisé comprendra qu'il ne s'agit pas ici d'écrire une histoire de la commune, mais de présenter des faits divers dont était constituée la vie d'antan. Cela lui permettra peutêtre de mieux comprendre le chemin parcouru depuis.

1

<sup>\*</sup> Apparu dans: D'Commemoratiounsfeierlechkeeten 1989 aus der Sicht vun der Gemeng Suessem. Eng Festbroschür zesummegesat an erausgin vun der Gemeng Suessem zesumme mat de Geschichtsfrenn, Gemeng Suessem 1989, S. 24-38.

# 1815

# La population de la Mairie de Sanem au 1er juin 1815:<sup>1</sup>

Mairie de	Population	nombre de feux
Sanem	par section	par section
Belvaux	193	39
Elerange	69	8
Osterborn	6	1
Sanem	375	64
Arresdorf	12	1
Soleuvre	156	35
Ernshoff	7	1
Neuloeser	4	1
Total	822	150

### Le Conseil Municipal de la Mairie de Sanem



Der Bürgermeister der Gemeinde von ja Tomfange

Le 7 juin 1814, Philippe KRIER, cultivateur demeurant à la ferme d'Arsdorf, est nommé bourgmestre de la Mairie de Sanem<sup>3</sup>, fonction qu'exerçait avant lui, depuis le 19 février 1813, Pierre KRANTZ, cultivateur à Sanem.<sup>4</sup>

Nicolas LUCIUS, maréchal à Soleuvre, occupe encore le poste de maire-adjoint, poste qu'il occupait déjà en 1811.5

Lucias

No Lucios

Font partie du conseil municipal:<sup>7</sup>

- Pierre LEYSEN, cordonnier à Sanem,
- Jean-Nicolas LICHTFOUS, cultivateur à Sanem,
- Pierre KREMER, cabaretier à Sanem,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> ANLux C 172.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> ANLux I 128.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> ANLux C 227.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> ANLux B 704.

 $<sup>^{5}</sup>$  Commune de Sanem, Correspondance 1809-1820, maison communale à Belvaux.

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> ANLux I 128

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> ANLux C 227; Commune de Sanem, Correspondance 1809-1820, maison communale à Belvaux

- Pierre HINTGEN, propriétaire-cultivateur à Ehlerange,
- François SCHOCKMEL, cultivateur à Belvaux,
- Henry SI(E)NNEN, cultivateur à Soleuvre (mort en 1814),
- Frédérique DONDELINGER, cultivateur à Soleuvre,
- Nicolas BATTIN, cultivateur à Ernshoff,
- Pierre JACOBY, cultivateur à Belvaux.

Die Mitglieder Des Echoffen-Raths der Bürgermeisterei von ja Komplen franchen Schollen frankliche verter Soninger Schollen frankliche Soninger 100 Schollen frankliche Soninger 100 Schollen frankliche Springer 100 Schollen franklich

Le 25 octobre 1815, le maire Philippe KRIER propose deux candidats en vue du remplacement de Nicolas BATTIN et Pierre JACOBY démissionnaires. 9

Il s'agit de Pierre MATHEY, cultivateur à Sanem, et de Jacques LORANG, cultivateur à Belvaux.

La démission des deux conseillers sortants et l'entrée en fonction des deux nouveaux conseillers municipaux deviennent effectives au début de l'année 1816.



En 1818, Philippe KRIER démissionne de ses fonctions de maire de Sanem pour cause de changement de domicile.

Le 14 mars 1818<sup>11</sup>, il propose au sous-intendant du Roi trois candidats à sa succession, à savoir dans l'ordre:

- le Baron Charles de TORNACO, né au château de Vervoz, rentier demeurant à Sanem;
- Pierre JACOBY, né à Tondelange, propriétaire domicilié à Belvaux, marié et père de deux enfants;
- Jacques BIVER, né à Soleuvre, propriétaire habitant Soleuvre, marié et père d'un enfant.

Dans une lettre du 30 avril 1818, le sous-intendant informe le Gouverneur du Grand-Duché qu'il a invité le maire sortant "à remettre avant son départ toutes les pièces dépendant de l'archive de la mairie à son adjoint qui remplira ses fonctions jusqu'à la nomination d'un successeur." Il estime "qu'il y a lieu de nommer Mr. le baron de Tornaco qui est le plus apte de la commune." 12

Dans ce contexte il ne faut certes pas oublier que Charles de TORNACO a occupé la fonction de Maire de la ville de Luxembourg du 5 avril 1811 jusqu'à l'entrée des alliés en 1814. 13

<sup>9</sup> ANLux C 227

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> ANLux I 128.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Commune de Sanem, Correspond. 1809-1820, maison communale à Belvaux.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> ANLux C 227

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> A. NEYEN, La famille de Tornaco, in Biographie Luxembourgeoise T. III supplément.

Le 8 mai 1818, suite à l'avis du sous-intendant et des instructions du Ministre de l'Intérieur du 2 mai 1818, le Gouverneur nomme le Baron Charles de TORNACO maire de la commune de Sanem.<sup>14</sup>

Jonnaco di

A partir du 1er juillet 1818, les inscriptions au registre de la correspondance de la mairie sont à nouveau faites régulièrement. En effet, Philippe KRIER n'avait rédigé qu'une seule et unique remarque dans ce registre, celle-ci étant datée du 15 mars 1815. Son successeur s'est d'ailleurs plaint dans plusieurs lettres adressées au sous-intendant du Roi du travail administratif de Ph. KRIER. Il écrit notamment dans ce contexte:

"... si j'avais trouvé les archives en meilleur ordre et que je n'eus pas été obligé à débrouiller tous ces objets qu'on m'apportait dans un sac et dont il manque beaucoup, surtout des journals administratifs et officiels" ou encore "comme l'ex-maire mon prédécesseur n'a tenu aucun registre de correspondance ... ".<sup>16</sup>

Dans une lettre du 22 juillet 1819, également adressée au sous-intendant, le nouveau maire nous fournit d'autres renseignements concernant cette fois-ci le "fonctionnement" du conseil municipal:

"En votre lettre du 17 juillet vous observez très bien, M. le sous-intendant, que les 2/3 du Conseil Municipal qui se compose de 10 membres doivent assister à chaque séance et que le maire-adjoint n'y doit assister qu'en mon absence. J'ai l'honneur de vous observer qu'un de ces membres à savoir Henry Siennen de Soleuvre est mort en l'an 1814 et que jusqu'aujourd'hui il n'est pas encore remplacé. 2- que Frédérique Dondlinger de Soleuvre n'a assisté jusqu'à présent que très rarement et que dans 27 séances qui ont eu lieu il ne s'est présenté que 7 fois au plus, en plus le dit Dondlinger a déjà plusieurs fois demandé sa démission comme ne pouvant plus assister, alléguant comme de vrai n'avoir aucune connaissance et être empêché par ses propres affaires et différentes autres raisons. 3- de même que Jean Nicolas Lichtfus de Sanem alléguant des infirmités qui l'empêchent le plus souvent d'assister, se disant en droit d'obtenir sa démission comme ayant déjà 16 ans rempli ses fonctions.

Monsieur le sous-intendant agréera d'autant plus volontiers leur demande, qu'il y a différents autres individus dans la commune instruits, capables à les remplacer et remplir ces fonctions avec plus de zèle, et je ne me verrai plus obligé à remettre plusieurs fois des séances manque de membres.

Veuillez, Monsieur, autoriser le conseil municipal à se réunir afin de nommer 3 nouveaux membres pour compléter le conseil." <sup>17</sup>

3

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> ANLux C 227.

 $<sup>^{15}</sup>$  Commune de Sanem, Correspondance 1809-1820, maison communale à Belvaux.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Ibidem.

Le 6 août 1819, le Baron Charles de TORNACO propose trois candidats pour remplacer les trois postes vacants au conseil municipal, à savoir:

- Michel HILBERT, cultivateur à Sanem, marié et père de deux enfants, en remplacement de Jean Nicolas LICHTFOUS;
- Dominique STEICHEN, cultivateur habitant Soleuvre, marié et père de huit enfants, en remplacement de Henry SIENNEN;
- André IHRY, cultivateur demeurant à Soleuvre, marié et père de sept enfants, en remplacement de Frédérique DONDLINGER.

Il ajoute que "les trois candidats ont été choisis des habitants les mieux formés, les plus instruits et les plus fortunés, afin de n'être jamais obligés de manquer aux séances pour raison de famille." <sup>18</sup>

Les trois candidats proposés sont définitivement nommés le 3 septembre 1819<sup>19</sup> et ils prêtent serment le 21 septembre 1819.<sup>20</sup>



Le 29 février 1820, le maire de TORNACO demande l'autorisation pour convoquer une réunion extraordinaire du conseil municipal afin d'élire un successeur au conseiller François SCHOCKMEL, décédé le 22 février et pour élire un autre maire-adjoint en remplacement de Nicolas LUCIUS, nommément désigné.

"L'actuel ne pouvant plus continuer dans ses fonctions à cause de sa grande ignorance, et mauvaise conduite, qui devant en sa qualité d'adjoint veiller en mon absence ou empêchement au maintien du bon ordre et de la police, ne fait que de contribuer au désordre et l'encourage par sa conduite, qui a été tiré devant la justice du canton et y fut condamné pour affaire de police, par suite du procès verbal du 1er janvier dernier. Je me vois obligé de donner un véritable rapport sur la conduite indécente de cet agent pour l'intérêt de mes administrés aux yeux desquels il n'est qu'un objet de risée et de mépris..."

La réaction ne se fait pas attendre, le 10 mars 1820, Nicolas LUCIUS démissionne.<sup>22</sup> Au courant de l'année, Jean MEINTZ lui succède au poste d'adjoint au maire.<sup>23</sup>



Le 26 novembre 1820, le maire propose un candidat en remplacement de François SCHOCKMEL. Il s'agit de Jean-Baptiste HILGERT, né à Peppange, cultivateur à Ehlerange,

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> ANLux C 227.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Commune de Sanem, Correspondance 1809-1820, maison communale à Belvaux.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Ibidem.

marié et père de sept enfants. Le baron le qualifie de *"recommandable par sa conduite"*. Le candidat est nommé membre du conseil municipal le 11 décembre 1820.<sup>25</sup> Grâce à cette nomination, le conseil municipal est à nouveau au complet.

### La situation scolaire

Dans son rapport sur l'instruction publique du 19 août 1815, le sous-intendant royal de l'arrondissement de Luxembourg dresse un bilan bien sombre de l'instruction dans les campagnes.<sup>26</sup>

D'après lui

"l'instruction du peuple dans les campagnes se trouve dans le plus pitoyable état. Si dans un village il y a un maître d'école, c'est ordinairement un ouvrier dont les travaux sont suspendus par la saison, et qui comme maître d'école met à profit son tems (sic) perdu.

Ces maîtres d'école, comme on peut le sentir, sont très ignorants, sachant à peine lire et écrire. ... Heureux le campagnard qui a appris à écire son nom et à lire une lettre. Si un enfant a poussé son éducation au point qu'il sache lire son catéchisme, on peut dire qu'il a atteint le dernier degré de perfection.

Les lieux où se tiennent les écoles sont ordinairement des chambres très resserrées où sont confondus et encombrés les enfants des deux sexes. Il est rare de trouver des communes rurales qui aient des maisons communales destinées à cet usage. Elles ont bien des bâtiments pour y loger les herdiers, mais l'éducation des enfans (sic) n'excite pas tant la solicitude des pères élevés dans une heureuse ignorance."

Voilà donc un triste bilan de la situation scolaire dans nos régions. Mais qu'en est-il de la mairie de Sanem à cette époque?

L'état de situation des petites écoles du Grand-Duché de Luxembourg, dressé en août 1815, nous fournit de nombreux renseignements à ce sujet.<sup>27</sup>

Il est rassurant de constater que les enfants des quatre communes (Sanem, Belvaux, Soleuvre et Ehlerange) de la mairie de Sanem profitent d'un enseignement "primaire".

- A Sanem, c'est Jean LAURENT, né le 24/2/1793 à Brettenach, qui instruit 30 garçons et 32 filles. Il a été nommé par la commune le 15/10/1814 et il dispose d'une maison d'école pouvant contenir 90 élèves et qui, d'après le rapport, "se trouve en assez bon état".
- A Belvaux, Pierre HOSCH a été nommé instituteur à l'âge de 35 ans le 3/8/1809 par le curé et le maire. D'après un autre document, il y enseignait déjà en février 1809.<sup>28</sup> Le maire Nicolas HILBERT déclarait alors que Pierre HOSCH n'a exercé antérieurement aucune autre profession, qu'il ne dispose certes d'aucun autre titre que de sa décence, mais qu'il possède les qualités requises et qu'il "est au fait de la langue française".

<sup>26</sup> ANLux C 682.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> ANLux C 227.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Anlux C 681/1.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Anlux B 704.

A Belvaux 18 garçons et 18 filles fréquentent en 1815 une école "en bon état" qui peut contenir au total 60 élèves. <sup>29</sup>

L'instituteur de Belvaux jouit d'un logement gratuit près duquel se trouve même un jardin.

- A Soleuvre 49 élèves dont 24 filles fréquentent une école qui peut en contenir 60.
  C'est Nicolas RIES, né le 8/2/1768 et nommé instituteur à Soleuvre le 16/10/1811, qui instruit ces élèves. Il est logé gratuitement.
- A Ehlerange, le nombre des élèves est très faible. Sept garçons et cinq filles sont instruits dans une maison particulière par le desservant Battiste GROSSER, né le 27/6/1751 et nommé aux fonctions d'instituteur le 15/6/1809 par la commune.
  Bien qu'Ehlerange ne dispose pas d'une maison d'école, la commune peut néanmoins offrir un logement gratuit à son instituteur (ou à son desservant).

En analysant tous ces détails et en les comparant aux constatations faites par le sousintendant, on serait tenté de dire que la situation scolaire est largement supérieure à la moyenne: toutes les communes de la mairie ont un instituteur et trois des quatre communes disposent d'une école même assez vaste pour contenir les élèves.

Mais s'agit-il vraiment de maisons d'école communales? Qu'en est -il des connaissances des instituteurs?

Un rapport rédigé quelques années plus tard par le maire baron Charles de TORNACO énumère une maison d'école communale à Sanem, un local dans la maison occupée par le vicaire à Soleuvre et la maison d'un particulier pour Belvaux et Ehlerange.<sup>30</sup>

Sur les quatre instituteurs de 1815, ceux d'Ehlerange et de Belvaux sont restés en fonction. A Sanem c'est Joseph DREXELER qui a pris la place de Jean LAURENT, à Soleuvre Pierre METZE a remplacé Nicolas RIES. On certifie aux quatre instituteurs une bonne moralité et des connaissances suffisantes.

A cette époque, les instituteurs ne touchent pas encore de traitement fixe, mais ils sont payés par les parents des enfants.

Ainsi en 1815, chaque élève de la mairie de Sanem doit payer par mois ou bien 32 centimes pour apprendre à lire ou bien 60 centimes pour apprendre à écrire.<sup>31</sup> Le revenu de l'instituteur, dépendant en plus du nombre d'élèves, est très maigre comme le prouvent d'ailleurs ces quelques lignes extraites du rapport du sous-intendant:

"...le herdier est ordinairement mieux payé que ces instituteurs sans considération, dont le salaire est considérable s'il approche les 40 à 60 francs pour tout le tems (sic) de la tenue de l'école, qui commence avec le mois de novembre et finit à Pâques; mais ils ont ordinairement un avantage commun avec le pâtre, celui d'aller prendre leurs repas, et dans quelques communes le couchage, de maison en maison à tour de role." <sup>32</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> ANLux C 681/1.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> ANLux C 682.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> ANLux C 681/1.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> ANLux C 682.

Les faibles revenus expliquent sûrement le fait que la profession d'instituteur est inattractive à l'époque et que la qualification des enseignants laisse parfois beaucoup à désirer. Un grand nombre d'instituteurs ont exercé, en dehors de leurs fonctions à l'école, l'emploi de sacristain à l'église comme l'ont fait d'ailleurs aussi les maîtres d'école de Sanem et de Soleuvre.<sup>33</sup>

Afin de remédier à tous ces problèmes et pour garantir une meilleure instruction des jeunes, le sous-intendant fait une série de projets d'amélioration: création d'une école normale à Luxembourg qui serait

"la pépinière d'où seraient extraits les maîtres d'école pour les campagnes, salaire fixe de la caisse municipale en dehors des indemnités payées pour les élèves aisés, chaque village d'une certaine importance devrait avoir un local assez vaste pour la tenue des écoles continuées pendant tout le cours de l'année, scolarité obligatoire pour tous les enfants ainsi que des inspections fréquentes."<sup>34</sup>

Un vaste programme certes, mais difficilement réalisable.

#### **Divers**

- Pour le recensement des bestiaux effectué le 10 avril 1809, nous notons pour la mairie de Sanem<sup>35</sup>
  - en ce qui concerne les chevaux:
    - 12 chevaux entiers employés à la monte,
    - 10 chevaux entiers non employés à la monte,
    - 97 hongres,
    - 113 juments employées à la reproduction,
    - 40 juments non employées à la reproduction,
    - 73 poulains,
    - 69 pouliches.
  - en ce qui concerne les bêtes à cornes:
    - 10 taureaux,
    - 36 boeufs,
    - 306 vaches,
    - 101 génisses,
    - 54 veaux.
  - en ce qui concerne les bêtes à laine:
    - 12 béliers,
    - 871 moutons,
    - 199 brebis,
    - 341 agneaux,
    - 5 boucs,
    - 3 chèvres.

On compte 422 porcs.

Le nombre des ruches d'abeilles s'élève à 102.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> ANLux C 681/1.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> ANLux C 682.

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> ANLux B 704.

• Le **tableau du produit des récoltes** dressé en1810 par le maire Nicolas HILBERT nous apprend que la récolte est ordinairement approximativement suffisante pour les besoins en consommation de la mairie.

Le maire évalue à 3.920 hectolitres la quantité de grains annuellement nécessaires à la consommation pour les habitants et à 632 hectolitres celle nécessaire pour les semences; le total de ces besoins s'élève donc à 4.552 hectolitres. Vient s'ajouter la quantité nécessaire destinée à la consommation des bestiaux.

La récolte en grains de toute espèce s'élève en 1810 à 6.328 hectolitres y compris 1.144 hectolitres d'avoine destinés à la consommation des bestiaux qu'on devra ménager pourqu'ils suffisent pour l'année.

Ceci constitue, d'après le maire, un déficit de 2.179 hectolitres pour l'ensemble de la récolte de 1810. Ce déficit, écrit-il, se remplit en plus grande partie par les féveroles et l'orge.<sup>36</sup>

- Le 10 février 1809, il existe dans la commune de Sanem seulement un **moulin** appartenant au château de Sanem. Ce moulin est entièrement négligé et il n'est plus en activité depuis l'an 12 (1803).
  - Le maire Nicolas HILBERT déclare avoir invité le sieur Jean DONDELINGER, fermier, demeurant au château de Sanem, à mettre les deux digues qui contiennent les eaux des deux étangs dans l'état où elles se sont trouvées avant l'an 12.<sup>37</sup>
- Entre les mois de mars et juillet 1809, 98 enfants âgés de 3 mois à 18 ans ont été attaqués par la **petite vérole**. Trois enfants en sont morts et deux ont été tachés dans les yeux. Aucun cas de petite vérole n'a été signalé ni à Sanem ni à Ehlerange.<sup>38</sup>
- Liste des plus imposés aux Rôles des contributions foncière, personnelle, et mobilière de l'an 1813 de la commune de Sanem:
  - De TORNACO Charles de Sanem domicilié à Luxembourg,
  - KRIER Philippe, fermier à Sanem/Aresdorf,
  - GRASSEY d'Echternach,
  - EHLERINGER d'Ehlerange,
  - KRANTZ Pierre de Sanem,
  - NILES André de Soleuvre.
  - LIMPACH veuve de Hary Limpach d'Ehlerange,
  - DONDELINGER Frédérique de Soleuvre,
  - HINTGEN Pierre d'Ehlerange,
  - CHARPENTIER Dominique de Sanem,
  - LECRESSAC Céline de Metz,
  - MONTJEAN et consorts forains,
  - SCHREIBER Jacques d'Ehlerange,
  - BIVER Pierre de Soleuvre,
  - PRETEMER Jean de Sanem.<sup>39</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> ANLux B 704.

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> Ibidem.

<sup>38</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> Ibidem.

- Pour l'an 1815, la recette communale s'élève à 3.687,80 francs et la dépense à 2.926,38 francs; l'excédant se chiffre donc à 761,42 francs.<sup>40</sup>
- Le **prix** de certaines denrées alimentaires nous permet d'avoir une idée du **coût de la vie** en 1815:
  - un hl de froment vaut entre 14,42 et 18,46 francs,
  - un hl d'orge entre 8,14 et 12,06 francs,
  - un hl de seigle coûte entre 9,75 et 15,33 francs,
  - pour un hl de pommes de terre il faut payer entre 2,05 et 5,36 francs,
  - un pain de seigle pur d'un kilo se vend entre 17 et 28 centimes,
  - un pain de froment tamisé d'un kilo entre 30 et 42 centimes,
  - un kilo de viande de boeuf vaut entre 81 et 94 centimes,
  - un kilo de viande de veau est vendu entre 50 et 81 centimes,
  - le prix d'un kilo de viande de porc varie entre 1,17 et 2 francs. 41
- En 1815, quarante-quatre notables de l'arrondissement de Luxembourg sont appelés à émettre leur voeu sur le **projet de constitution**. Parmi eux figurent le Baron GABRIEL de Soleuvre résidant à Differdange et le Baron Charles de TORNACO résidant à Sanem.<sup>42</sup>
- La foire de Soleuvre a lieu le 1er mardi de mi-carême et le 17 octobre, durée un jour. 43
- Une lettre du maire de TORNACO au sous- intendant datée du 26 avril 1819 nous décrit la situation financière grave dans laquelle se trouve la mairie:
  - "...vu que ni les garde-champêtres ni les instituteurs primaires ont été payés depuis 1816 et que l'ex-secrétaire réclame de même son traitement, ces personnes m'importunent et m'assaillent continuellement de les payer, ce qui est impossible..." 144
- Le premier août 1819, Charles Baron de TORNACO, maire et officier public de la mairie de Sanem, chargé en cette qualité de veiller à l'exécution des lois et règlements de police, certifie avoir trouvé en contravention à l'arrêté de sa Majesté le Roi des Pays-Bas du 1er octobre 1816 concernant le culte divin les personnes suivantes: Christophe WARINGO, Dominique MANGEN, Henry FEYDER, Jean BIVER, Thomas LEYSEN tous habitants de Sanem.
  - L'article 4 du dit arrêté stipule que toute réunion et attroupement devant la porte et aux alentours de l'église sont expressément défendus pendant toute la durée de l'office divin. Tout individu qui y sera trouvé pendant ce temps sera verbalisé et poursuivi devant le juge du canton.

Les sus-dits individus ont été trouvés "assis contre le mur de l'église pendant la messe parlant et s'entretenant ...Waringo et Mangen sont même attrapés en cas de récidive." Le maire prie le juge de ne faire attention à aucun prétexte avancé par les inculpés vu que "c'est par méchanceté et insoumission aux lois et règlements qu'ils agissent" et surtout de n'avoir "aucun égard pour ces pervers et de les faire sentir toute la rigueur des

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> ANLux I 128.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> Mercuriales, in: Mémorial 1815.

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> Mémorial 1815.

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> Commune de Sanem, Correspondance 1809-1820, maison communale à Belvaux.

lois de police, vu qu'il n'y a que ce moyen qui peut les faire rentrer en leur devoir et rendre à la raison".

Et le maire d'insister dans une seconde lettre au juge que

"ces individus sont tout ce qu'il y de plus pervers et de plus méchant dans la commune, en général des vrais perturbateurs de l'ordre civil et morale (sic), des gens qui méprisent toute autorité,vu que tous les procès verbaux que j'ai déjà eu l'honneur d'adresser à vous et à votre prédécesseur concernent toujours les mêmes individus, qui s'ils ne sont pas surveillés très sévèrement, et punis selon toute la rigueur des lois, ne manqueront pas d'infecter et de pervertir toute la commune, surtout ces Christophe Waringo, Henry Feyder et Dominique Mangen qui sont des gens sans feu et aveu, ne voulant pas se soumettre aux lois et règlements de police établis pour le bien-être public. Ce qui prouve la perversité de Waringo, ce qu'ils sont portés (sic) sur un second procès verbal comme refusant de vouloir assister les gardes champêtres dans leurs patrouilles nocturnes pour la conservation des propriétés et récoltes, et qui ont dit aux gardes qui les invitaient, de leur baiser le cul..."

Le procès- verbal concernant les patrouilles nocturnes et cité ci-dessus est dressé contre Christophe WARINGO, Dominique FEYDER et Jean THILL, tous de Sanem. <sup>45</sup>

Cet exemple de procès-verbal n'est pas le seul à figurer dans la correspondance communale, mais c'est en tout cas le plus détaillé et le plus représentatif. Il démontre bien le pouvoir de l'autorité municipale à savoir du maire et en même temps l'emprise de l'église catholique sur la vie quotidienne dans un pays dirigé par un roi grand-duc ... protestant.

- Le 5 décembre 1819, un **procès-verbal** est dressé contre cinq individus de Sanem qui se trouvaient après 21 heures 30 au cabaret chez Jean SCHUMACHER, ayant une bouteille d'eau de vie et des verres sur la table.
  - Il s'agit de Pierre MEYER, journalier, François et Pierre CHARPENTIER, laboureurs, Nicolas KIRSCHENBILDER, tailleur, et de Christophe GAASCH, journalier. On invite le juge à les condamner à une amende de six à dix francs.
- Les procès-verbaux concernant la clôture des cabarets sont relativement nombreux, qu'ils soient dressés contre André IHRY, cabaretier à Soleuvre, contre Jean-Pierre CLAISSE, Antoine MEYER, cabaretiers à Sanem, contre Mathieu SCHOCKMEL, cabaretier à Belvaux, Nicolas KINTZIGER, cabaretier à Soleuvre, chez lequel se trouvait encore à 23 heures l'instituteur du village Jean-Baptiste BAULER à la date du 18 janvier 1820. Aussi le maire reproche-t-il dans une lettre du 5/2/1820 à Mr BRASSEUR (juge?) de ne pas avoir cité Pierre EHLERINGER d'Ehlerange, en infraction pour avoir joué aux cartes

Tous ces exemples prouvent que le maire désire à tout prix faire régner l'ordre civil et moral dans la mairie de Sanem.

dans un cabaret jusqu'à minuit passé.46

-

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> Commune de Sanem, Correspondance 1809-1820, maison communale à Belvaux.

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> Ibidem.

La mairie n'a aucun bâtiment disponible pour les réunions du conseil municipal, ses locaux étant occupés soit par les maîtres d'école, les porchers ou les curés.
 Voilà pourquoi en 1820, le maire loue, en accord avec le conseil municipal, un salon dans la maison de Jean-Nicolas HILBERT, propriétaire cultivateur à Sanem pour un terme de 3, 6 ou 9 années. Ce salon servira uniquement aux réunions du conseil municipal et au dépôt des archives de la mairie. Le prix de location s'élève à 28 florins 35 centimes.

 $<sup>^{\</sup>rm 47}$  Commune de Sanem, Correspondance 1809-1820, maison communale à Belvaux.